

communiqué de presse

21 juillet 2011

Négociations sur le secteur optionnel : l'UNOCAM rend publique sa lettre d'intention

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et trois syndicats médicaux ont signé, dans la nuit de mercredi à jeudi, un protocole d'accord sur la convention nationale des médecins libéraux. A la demande expresse de l'Union nationale des organismes d'assurance complémentaire (UNOCAM), ce texte prévoit que la création éventuelle du secteur optionnel soit renvoyée à la négociation d'un avenant spécifique à la rentrée de septembre.

Au cours de la négociation, Fabrice Henry, Président de l'UNOCAM, a rendu publique une lettre d'intention, qui confirme la position des organismes d'assurance maladie complémentaire.

Voici le texte de cette lettre d'intention :

« A l'invitation du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM) a participé ce jour à la réunion de négociations sur la convention nationale des médecins libéraux.

Le projet de convention prévoit un avenant spécifique consacré au secteur optionnel. L'UNOCAM confirme son souhait de voir aboutir au plus tôt les négociations relatives à la mise en place de ce secteur, conformément à l'engagement qu'elle a pris en signant l'accord tripartite du 15 octobre 2009, rappelé dans la lettre qu'elle a adressée au Ministre chargé de la santé le 19 juillet 2011.

Afin que les points restant encore en suspens pour une mise en œuvre effective du secteur optionnel puissent être résolus dans les meilleurs délais, l'UNOCAM s'engage à faire part de son avis et de ses propositions avant le 30 septembre. »

Personne à contacter : Fabrice HENRY, Président

UNOCAM / 120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS – TEL : 01.42.84.95.00 / FAX : 01.45.48.91.01